

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. (C.P.J.E.P.S. AAVQ)

Mention animateur d'activités et de vie quotidienne

Option complémentaire bi-qualifiante

Option ouverte
uniquement aux élèves
inscrits
en bac pro SAPAT

Volume horaire
de l'option sur les 3 ans

Au lycée : 500 heures

En structure : 504 heures

Sur la journée du mercredi

Coût

Année de positionnement
(2^{nde} pro) : 250 €

Années de bi-qualification
(1^{ère} et term.) :
1000 € (engagement sur les 2 ans)



L'AVENTURE
DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (mention AAVQ) est un Diplôme d'Animateur Socioculturel de niveau 3.

Objectifs :

- Etendre les compétences des futurs techniciens de « Services aux personnes et aux territoires » en professionnalisant leurs aptitudes à l'animation socioculturelle, dans le domaine des services aux personnes.
- Favoriser l'insertion ou le positionnement professionnel.

Recrutement : les élèves candidats à ce dispositif doivent :

- Faire acte de candidature auprès du lycée la Martellière afin de se présenter aux tests d'aptitudes **le mercredi 19 mai 2021**.
- Le mentionner lors de l'inscription dans le cadre de la procédure académique d'affectation post 3^{ème} (AFFELNET) afin de bénéficier de points de bonus, à la condition d'avoir reçu un avis favorable lors des tests d'aptitudes organisés par l'établissement.
- A l'issue d'une année de positionnement (2^{nde} bac pro), les élèves candidats dont les aptitudes et la motivation pour l'animation ainsi que les résultats au bac professionnel sont jugés suffisants sont admis à poursuivre dans le **dispositif bi-qualifiant**.

Formation : validation des compétences professionnelles telles que :

- Le projet social ou socioculturel des structures
- La vie quotidienne dans les accueils de loisirs
- Le projet d'activité
- La séance d'animation

Poursuite d'études : possibilité de s'engager dans la voie professionnelle de l'animation (*en particulier le B.P.J.E.P.S.*)

Stage : la fréquentation assidue d'une structure d'animation dès la 2^{nde} pro (*ex: structures d'accueil collectif, centres jeunes, maisons de quartier, ...*), y compris sur le temps personnel, est obligatoire pour prétendre atteindre les objectifs de formation.



